

DESC Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

I - Enseignements (150 heures environ)

A) Enseignements de base

Approfondissement des connaissances dans les domaines suivants :

- Développement de l'enfant ;
- Pathologie mentale de l'enfant et de l'adolescent ;
- Législation, dispositifs médico-sociaux, sectorisation, prévention ;
- Thérapeutique (chimiothérapie, psychothérapies, cures institutionnelles, interventions familiales et sociales, rééducation).

B) Enseignements optionnels

Deux enseignements à choisir parmi les suivants :

- Épidémiologie ;
- Psychosomatique ;
- Psychothérapies ;
- Le nourrisson, les interactions précoces ;
- La psychiatrie d'enfant et la famille ;
- Affections neurologiques et psychiatriques de l'enfant.

C) Enseignements complémentaires - Pour les candidats postulant ou possédant le DES de pédiatrie : ceux des enseignements du DES de psychiatrie qui sont consacrés à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. - Pour les candidats postulant ou possédant le DES de psychiatrie : Un enseignement du DES de pédiatrie.

II - Formation pratique

A) Pour les candidats postulant ou possédant le DES de psychiatrie :

3 semestres dans des services agréés pour le DESC de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ; 1 semestre dans un service agréé pour le DES de pédiatrie (de préférence dans un service orienté vers la neuropédiatrie ou dans un service de pédiatrie générale).

B) Pour les candidats postulant ou possédant le DES de pédiatrie :

3 semestres dans des services agréés pour le DESC de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ; 1 semestre dans un service agréé pour le DES de psychiatrie.

III - DES permettant de postuler au DESC de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

DES de pédiatrie et DES de psychiatrie, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du DESC.